

## **Rapport de la commission financière pour l'exercice 2025**

**Lecture du rapport de la fiduciaire Gefid Conseils SA, qui nous a été transmis le 18 février 2026**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Misery-Courtion, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe.

### **Appréciation générale**

Les comptes 2025 présentent un excédent de produit de fonctionnement de l'ordre de CHF 558'988.23 au niveau du compte de fonctionnement.

En raison de nombreux ajustements des positions des créances et des produits et charges hors période ou hors exploitation, ce résultat doit être analysé avec prudence.

Par ailleurs, il faut relever la bonne maîtrise des charges en relation avec le budget, hormis le poste administration.

### **Système de contrôle interne (SCI)**

Nous constatons l'absence de système de contrôle interne au sein de votre commune. Cet état de fait contrevient aux dispositions légales impératives et peut générer des difficultés importantes pour votre collectivité, notamment en termes de gouvernance et de suivi.

Nous vous demandons d'instaurer sans attendre ce SCI qui doit être conforme aux exigences légales.

## **Créances**

A la suite de la découverte des problèmes en lien avec les créances de votre commune, tant au niveau de la facturation que du suivi du contentieux, des pertes très importantes ont été enregistrées et comptabilisées (prescription, actes de défaut de bien, départs de la commune, etc...).

Nous prenons bonne note de l'assainissement comptable opéré durant l'exercice 2025 et vous invitons à faire preuve de vigilance continue sur l'état du contentieux de votre commune. Nous vous invitons à mettre en place une organisation standardisée avec des échéanciers à cette fin.

A notre avis, un point « suivi des contentieux » devrait être agendé, au minimum une fois par mois, en séance du Conseil communal. En effet, la gestion des facturations et du contentieux est un élément très important pour toutes les organisations, tant publiques que privées. Nous savons qu'un retard subsiste, notamment de mise en œuvre des réquisitions de poursuite.

Nous vous invitons à mettre les ressources nécessaires pour combler ce retard et éviter des pertes supplémentaires.

## **Rapport d'audit spécial de la fiduciaire CORE**

Nous avons pris connaissance transversalement du contenu du rapport de cette fiduciaire, en particulier les constatations et les recommandations.

Nous vous invitons absolument à suivre et mettre en œuvre les recommandations appropriées de ce mandataire.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Toutefois, nous constatons que le système de contrôle interne n'est pas existant, ceci contrairement aux dispositions légales impératives de l'article 56 LFCO. Cet état de fait constitue un manquement important.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de qualifications professionnelles particulières et d'indépendance conformément à la loi sur les finances communales (LFCo) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

## **Position de la commission financière**

Nous rappelons à l'assemblée, qu'il appartient au conseil communal d'informer celle-ci de manière générale sur les constats et les mesures prises à la suite de l'audit externe.

Par ailleurs, dans notre rôle d'organe consultatif, nous rappelons également que la Loi sur les Finances Communales (LFCo) exige un plan financier sur 5 ans qui doit être transmis à la commission financière et à l'assemblée communale.

Nous recommandons à l'Assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2025 présentant un bénéfice de CHF 558'988.23.

Misery-Courtion, le 23 mars 2026

La Commission financière de Misery-Courtion



Thierry Bigler

Président



Clotilde Biemann

Secrétaire



Julien Sautaux

Membre de la commission



Pascal Aeby

Membre de la commission



Nicole Berset

Membre de la commission